



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 24 septembre 2014

Ségolène Royal repousse l'obligation, prévue en janvier 2015, de mesurer la qualité de l'air dans les crèches, et la remplace par un guide de bonnes pratiques

Le décret paru en 2011, qui avait obtenu le « deuxième prix des normes absurdes » suscitait des inquiétudes des maires.

Ségolène Royal les a entendus et met en place une décision simple, pragmatique qui concilie qualité de l'air et simplicité des actions.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**